



Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.

Présentation écrite

Au gouvernement du Nouveau-Brunswick

le 20 avril 2005

Fredericton, Nouveau-Brunswick

Chef de file de la communauté

d'affaires francophone.

Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.
236, rue St-George, bureau 314, Moncton, N.-B. E1C 1W1
téléphone : (506) 857-3143 sans frais : 1-800-561-4446
cenb@cenb.com www.cenb.com

télécopieur : (506) 857-9906

Le CÉNB a participé à l'exercice de consultation sur la ressource forestière à la suite de la divulgation du rapport Jaakko Pöyry. Il espère, en produisant ce second mémoire, que le processus entamé conduise à l'élaboration d'un plan de gestion innovateur fondé sur les réalités économiques d'aujourd'hui et pour l'avenir.

Le secteur forestier fait présentement face à une pénurie de travailleurs qualifiés. Les jeunes gens intéressés aux sciences de l'ingénierie, ne regardent plus vers la foresterie. La population ne voit plus le secteur comme ayant des possibilités viables pour faire carrière. L'industrie forestière fonctionne à l'intérieur d'un système qui nous semble manquer de transparence et d'imputabilité. Elle a perdu de sa crédibilité ce qui a entraîné un désintéressement et même une méfiance chez la population vis-à-vis le secteur. La mondialisation, la concurrence accrue provenant de marchés nouveaux, l'incertitude des prix des matières de base, font en sorte que le secteur forestier pourrait être aux prises avec des difficultés insurmontables si nous n'effectuons pas un redressement.

Le temps est idéal pour prendre un tournant dans le secteur forestier. Les parties intéressées sont engagées dans un processus depuis plusieurs mois et attendent toutes une solution. La population générale est plus instruite et plus informée que jamais des enjeux qui pèsent. Il ne faudrait pas rater cette occasion qui sera vraisemblablement de courte durée.

Nous proposons une solution visant la participation active d'utilisateurs plus variés et de la population en général. Jusqu'à présent, les petits utilisateurs, qu'ils soient des entreprises forestières, de tourisme ou d'écotourisme, des chasseurs, des pêcheurs, des adeptes de véhicules tout-terrains, des gens qui tout simplement aiment profiter de la nature ou autres, n'ont pas réussi à faire entendre leurs préoccupations et intérêts. Les structures actuelles ne sont pas adaptées pour recevoir ou engager ce genre d'intervention. Les sondages généraux n'avancent pas la cause puisqu'ils favorisent les régions urbaines plus populeuses au profit des régions rurales qui sont celles qui le plus souvent, vivent de la ressource forestière. Pourtant, ce sont les régions qui vivent de la

ressource qui devraient voir à sa gestion, son utilisation et son aménagement. Une participation accrue de la population rendrait le processus plus transparent favorisant un renouveau d'intéressement chez elle et un rehaussement de la crédibilité de l'industrie.

La première étape consisterait à dresser une liste de principes directeurs définis par le gouvernement. Nous en suggérons quelques-uns. La province doit demeurer le propriétaire des forêts de la couronne. La forêt doit croître et les entreprises actuelles doivent avoir des garanties d'approvisionnement au moins égales à celles qu'elles ont présentement. Une gamme d'objectifs d'aménagement doit être fixée – pour l'utilisation de la ressource à des fins autres que la croissance et la récolte de bois, pour l'écologie, pour la diversification économique, l'innovation et la Recherche et le développement.

Nous suggérons la mise en place d'une commission transitoire formée de gens ayant diverses compétences en matière de gestion et d'aménagement forestier. Cette commission transitoire développerait un plan d'action avec des objectifs stratégiques avec la mission de rendre le processus plus accessible à toute la population, plus transparent et de lui donner des mesures d'imputabilité. Elle déterminerait tout changement à la formule existante nécessaire à l'exécution du plan d'action tout en respectant de façon intégrale les principes directeurs établis. Elle se rapporterait au gouvernement.

Le processus devrait être conçu de façon à favoriser l'amélioration continue, l'apprentissage et l'adaptation. Puisque l'environnement économique et écologique est en constante évolution, le processus devrait aussi l'être de façon à ce que l'on ne se retrouve pas à protéger des objectifs caducs, des lois et des règlements redondants. Un processus évolutif favoriserait aussi le respect des lois et règlements conçus en vertu d'objectifs valides.

Nous sommes prêts à discuter plus longuement de cette proposition avec le gouvernement que ce soit de procédés, de principes directeurs, ou de mise en œuvre par voie de projet-pilote ou autre.